

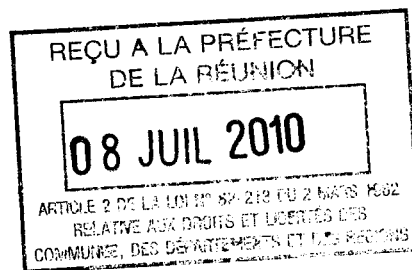
OBJET BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2009  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

---

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il est prévu de présenter un bilan/ rapport d'activité du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe, dont je vous demande de prendre acte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2009**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

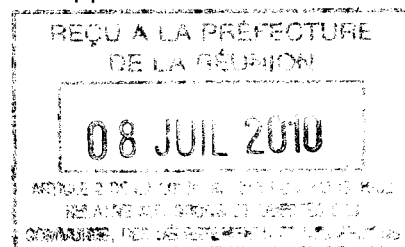
Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 9 juin 2010 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Economie Marchande/ Economie Solidaire, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;


**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
*(débat sans vote)*



Prend acte du bilan/ rapport d'activité 2009 de la Régie Marchés et Droits de Place.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 7 JUIL 2010

**LE MAIRE**  
**Gilbert ANNETTE**

RAPPORT D'ACTIVITE  
DE L'EXERCICE

DG/ Développement Urbain

DIRECTION ECONOMIE/ COMMERCE/ ARTISANAT

Régie Marchés et Droits de Place

Affaire suivie par Haroune ISSABAY

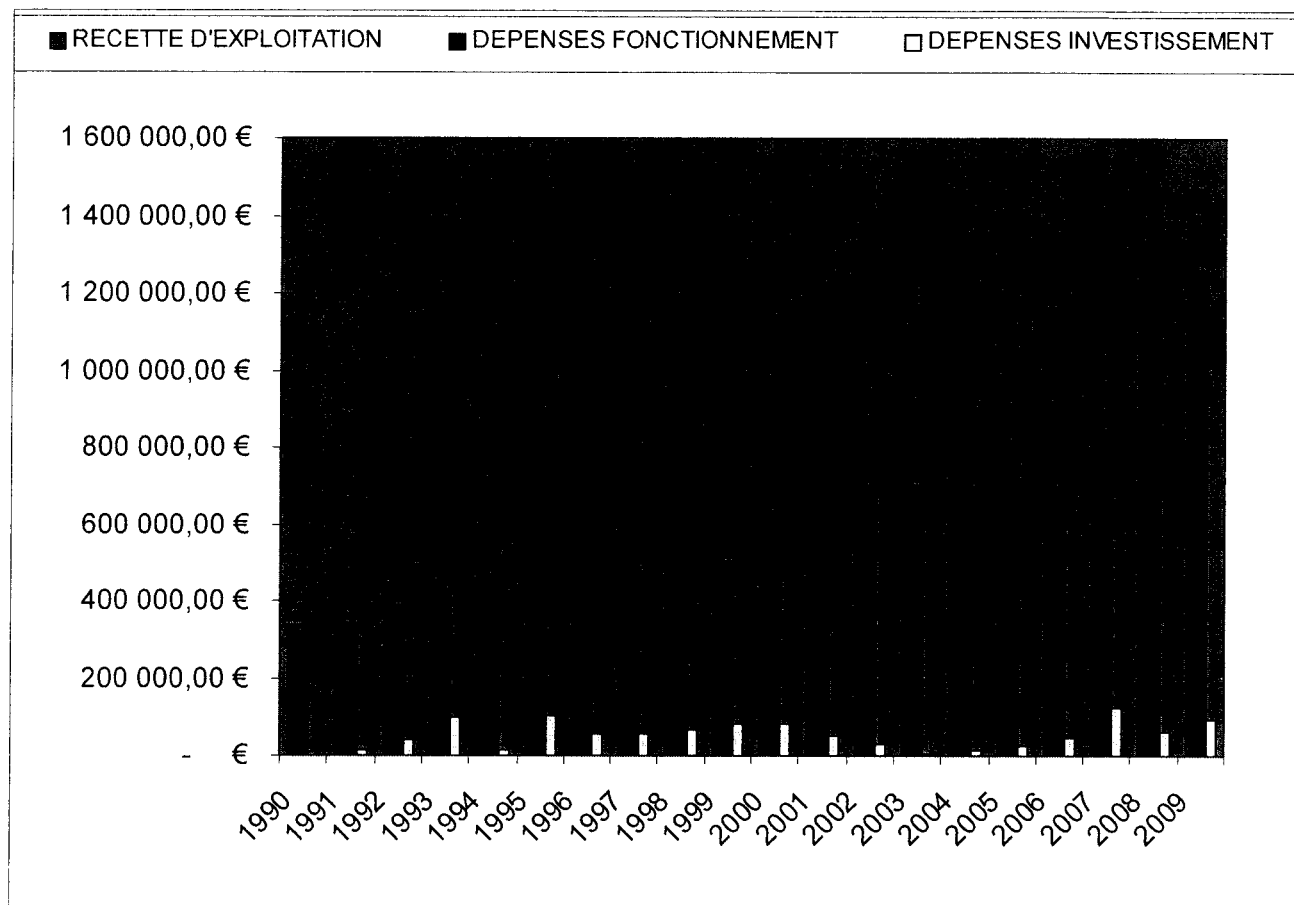
Tél. 0262.40.08.52

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2009 se traduit par un excédent global de 110 945,40 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 932 403,90 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>EXERCICE 2008</b>			
Report à nouveau	483 496,33 €	1 337 962,17 €	<b>1 821 458,50 €</b>
<b>EXERCICE 2009</b>			
Recettes	60 954,42 €	1 403 475,75 €	
Dépenses	91 754,91 €	1 261 729,86 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 30 800,49 €</b>	<b>141 745,89 €</b>	<b>110 945,40 €</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>452 695,84 €</b>	<b>1 479 708,06 €</b>	<b>1 932 403,90 €</b>



NB

Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Ville à l'occasion des braderies et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au budget général ; il est à noter qu'en 1998 et 1999 les braderies et journées Commerciales n'ont pas eu lieu ; et qu'en 2005, 2006 et 2007 seule la braderie commerciale a été organisée.

	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2009</b>
Recettes d'exploitation	1 097 677,86 €	1 336 936,51 €	1 403 475,75 €
Dépenses d'exploitation	847 633,12 €	1 472 919,73 €	1 261 729,86 €
Dépenses d'investissement	122 262,70 €	64 592,29 €	91 754,91 €

En 2009, les recettes d'exploitation ont légèrement augmenté. En effet, les recettes ont connu une progression de 4 % de 2008 à 2009, contre une augmentation de 21 % de 2007 à 2008 (en raison du rattrapage des titres de recettes non effectuées des années précédentes).

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles diminué de 14 % de 2008 à 2009, contre un accroissement de 73 % de 2007 à 2008.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 42 % de 2008 à 2009.

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Dépenses ordinaires	341 448,21 €	428 711,74 €	440 658,66 €
Charges de personnel	403 828,08 €	455 374,09 €	571 760,00 €
Reversement de recettes (Braderies et Journées Commerciales)	42 464,88 €	118 821,28 €	178 987,99 €
Autres dépenses exceptionnelles	16 638,58 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	43 253,37 €	50 706,91 €	60 954,42 €
Total des dépenses	847 633,12 €	1 053 614,02 €	1 252 361,07 €

L'évolution des principaux postes de charges a été la suivante :

- dépenses ordinaires : augmentation de 2 % en 2009 contre 25 % en 2008 ;
- charges de personnel : progression de 25 % en 2009 contre 13 % en 2008 ;
- le montant de la dotation aux amortissements connaît une forte progression en raison des investissements réalisés sur les deux dernières années.

Pour l'année 2009, la campagne des mises à jour des dossiers des occupants du Domaine Public, du Petit Marché et du Grand Marché a été lancée.

En matière d'investissement, l'année 2009 a constitué une année de transition avec la poursuite des réflexions et études concernant la mise aux normes des marchés forains (Camélias et Chaudron) et du Petit Marché.

